Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-023_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 023/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire**,

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : Compte administratif 2021– Budget communal

Au début de l'année N+1, l'ordonnateur dresse le récapitulatif exact de toutes les écritures effectuées en année N dans un document appelé Compte Administratif.
Le Comptable Public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectuées au cours du même exercice dans un document appelé Compte de Gestion.
Le compte de gestion et le compte administratif doivent être en tous points concordants.

Considérant que le compte de gestion et le compte administratif 2021 sont concordants au niveau de l'exécution budgétaire et que le résultat de l'exercice est correct,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BARBE Serge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget communal dressé par M. PEYRIERE Pascal, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	686 200.20 €	0.00 €	305 550.40 €	0.00 €	991 750.60 €
Opérations de l'exercice	551 442.94 €	1 138 620.90 €	3 667 616.74 €	4 269 369.32 €	4 219 059.68 €	5 407 990.22 €
TOTAUX	551 442.94 €	1 824 821.10 €	3 667 616.74 €	4 574 919.72 €	4 219 059.68 €	6 399 740.82 €
Résultats de clôture	0.00 €	1 273 378.16 €	0.00 €	907 302.98 €	0.00 €	2 180 681.14 €
Restes à réaliser	1 531 312.08 €	37 200.00 €			1 531 312.08 €	37 200.00 €
TOTAUX CUMULES	2 082 755.02 €	1 862 021.10 €	3 667 616.74 €	4 574 919.72 €	5 750 371.76 €	6 436 940.82 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	220 733.92 €	0.00 €	0.00 €	907 302.98 €	0.00 €	686 569.06 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-023_2022-DE

- 2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 4° Vote et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Chusclan, le 30 mars 2022.

Le premier adjoint,

MAIRIE de CHUSCLAN (Gard)

BARBE Serge.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-024_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 024/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire,**

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : Compte de gestion 2021– Budget communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur Municipal de Bagnols sur Cèze et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget communal,

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **Adopte** le Compte de Gestion de l'exercice 2021, arrêté comme suit et ci-annexé :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	**Part affectée à l'investissement : Exercice 2021**	**Résultat Exercice 2021**	**Résultat de clôture Exercice 2021**
Investissement	686 200.20		587 177.96	1 273 378.16
Fonctionnement	1 030 230.55	724 680.15	601 752.58	907 302.98
TOTAL	**1 716 430.75**	**724 680.15**	**1 188 930.54**	**2 180 681.14**

Fait à Chusclan, le 30/03/2022,

Le Maire,

PEYRIERE P.

MAIRIE de CHUSCLAN (Gard)

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-025_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 025/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire**,

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget communal M14

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, et considérant que le résultat de clôture à reporter du budget 2021 du compte administratif est en concordance avec celui du compte de gestion 2021,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA **2020**	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE **2021**	RESTES A REALISER **2021**	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	**686 200.20 €**		**587 177.96 €**	**1 531 312.08 €**	**-1 494 112.08 €**	**-220 733.92 €**
				37 200.00 €		
FONCT	**1 030 230.55 €**	**724 680.15 €**	**601 752.58 €**	Recettes		**907 302.98 €**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-025_2022-DE

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	**31/12 2021**	**907 302.98 €**
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		**220 733.92 €**
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		**500 000.00 €**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		**186 569.06 €**
Total affecté au c/ 1068 :		**720 733.92 €**
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	**31/12 2021**	
Déficit à reporter (ligne 002)		**0.00 €**

Fait à Chusclan, le 30/03/2022.

Le Maire,

MAIRIE de CHUSCLAN (Gard)

PEYRIERE P.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-026_2022-DE

République française

Département du Gard

DELIBERATION N° 026/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire,**

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

OBJET : Vote des taux des impositions des taxes directes locales pour l'année 2022

Dans le cadre de la préparation du budget communal 2022, la commission des finances s'est réunie le 17 mars 2022. Après un point sur l'année écoulée, elle s'est chargée des études financières prévisionnelles concernant les projets d'investissement avec leurs répercussions sur les finances communales (emprunts éventuels, charges de fonctionnement). Elle a dégagé une première analyse en fonction des demandes, des besoins et des possibilités financières de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 17 mars 2022,
Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 qui a servi de base au calcul du produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget,
Vu la loi des finances 2020 et les mesures relatives à la suppression de la taxe d'habitation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de voter les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2022 sans changements :

- Taxe d'habitation : 3.61% (taux figé)
- Taxe foncière (bâti) : 37.81 %
- Taxe foncière (non bâti) : 40,16 %

Fait à Chusclan le 30/03/2022.

Le Maire,

PEYRIERE P.

MAIRIE de CHU (Gard)

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-027_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 027/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire**,

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints,
CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : Compte administratif 2021– Budget CONV EAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. SERGE Barbe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget CONV EAU dressé par M. PEYRIERE Pascal, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	11 739.64 €	11 739.64 €			11 739.64 €	11 739.64 €
TOTAUX	11 739.64 €	11 739.64 €	0.00 €	0.00 €	11 739.64 €	11 739.64 €
Résultats de clôture	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	27 631.79 €	27 631.79 €			27 631.79 €	27 631.79 €
TOTAUX CUMULES	39 371.43 €	39 371.43 €	0.00 €	0.00 €	39 371.43 €	39 371.43 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

- 2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-027_2022-DE

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Vote et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Chusclan, le 30 mars 2022.

Le premier adjoint,

MAIRIE de CHUSCLAN (Gard)

BARBE Serge.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-028_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 028/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire,**

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : Compte de Gestion budget CONV EAU - Année 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur Municipal de Bagnols sur Cèze et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget CONV EAU,

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **Adopte** le Compte de Gestion de l'exercice 2021, arrêté comme suit et ci-annexé :

	Résultat de clôture 2020	**Part affectée à l'investissement : Exercice 2021**	**Résultat Exercice 2021**	**Résultat de clôture Exercice 2021**
Investissement	0		0	0
Fonctionnement	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

Fait à Chusclan le 30/03/2022,

Le Maire,

PEYRIERE P.

MAIRIE de CHUSCLAN (Gard)

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-029_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 029/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire,**

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget CONV EAU

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA **2020**	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE **2021**	RESTES A REALISER **2021**	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	**0.00 €**		**0.00 €**	**27 631.79 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
				27 631.79 €		
FONCT	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	Recettes		**0.00 €**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-029_2022-DE

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	**31/12 2021**	**0.00 €**
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		**0.00 €**
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		**0.00 €**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		**0.00 €**
Total affecté au c/ 1068 :		**0.00 €**
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	**31/12 2021**	
Déficit à reporter (ligne 002)		**0.00 €**

Fait à Chusclan, le 30/03/2022.

Le Maire,

MAIRIE de CHUSCLAN (Gard)

PEYRIERE P.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-030_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 030/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire**,

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : Compte administratif 2021 – Budget CONV ASST

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. SERGE Barbe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget CONV ASST dressé par M. PEYRIERE Pascal, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	6 352.85 €	0.00 €	6 352.85 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	19 949.26 €	8 352.85 €	19 949.26 €	8 352.85 €
TOTAUX	0.00 €	0.00 €	26 302.11 €	8 352.85 €	26 302.11 €	8 352.85 €
Résultats de clôture	0.00 €	0.00 €	17 949.26 €	0.00 €	26 302.11 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	0.00 €	0.00 €	26 302.11 €	8 352.85 €	26 302.11 €	8 352.85 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	0.00 €	17 949.26 €	0.00 €	17 949.26 €	0.00 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-030_2022-DE

- 2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 4° Vote et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Chusclan, le 30/03/2022.

Le premier adjoint,

MAIRIE de CHUSCLAN (Gard)

BARBE Serge.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-031_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 031/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire**,

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : Compte de Gestion budget CONV ASST- Année 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur Municipal de Bagnols sur Cèze et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget CONV ASST,

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Adopte le Compte de Gestion de l'exercice 2021, arrêté comme suit et ci-annexé :

	Résultat de clôture 2020	**Part affectée à l'investissement : Exercice 2021**	**Résultat Exercice 2021**	**Résultat de clôture Exercice 2021**
Investissement	0		0	0
Fonctionnement	- 6 352.85	0	-11 596.41	- 17 949.26
TOTAL	**- 6 352.85**	**0**	**- 11 596.41**	**- 17 949.26**

Fait à Chusclan le 30/03/2022,

Le Maire,

PEYRIERE P.

MAIRIE de CHUSCLAN (Gard)

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-032_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 032/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire**,

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget CONV ASST

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA **2020**	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE **2021**	RESTES A REALISER **2021**	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	**0.00 €**		**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
				0.00 € Recettes		
FONCT	**-6 352.85 €**	**0.00 €**	**-11 596.41 €**			**-17 949.26 €**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-032_2022-DE

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	**31/12 2021**	**0.00 €**
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		**0.00 €**
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		**0.00 €**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		**0.00 €**
Total affecté au c/ 1068 :		**0.00 €**
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	**31/12 2021**	
Déficit à reporter (ligne 002)		**0.00 €**

Fait à Chusclan, le 30/03/2022.

Le Maire,

MAIRIE de CHUSCLAN (Gard)

PEYRIERE P.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-033_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 033/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire**,

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : Compte administratif 2021– Budget Lotissement Clos des Vignes

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. SERGE Barbe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget annexe du lotissement « le clos des vignes » dressé par M. PEYRIERE Pascal, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		217 069.22 €		0.00 €	0.00 €	217 069.22 €
Opérations de l'exercice	280 721.52 €	0.00 €	1 634.17 €	65 286.47 €	282 355.69 €	65 286.47 €
TOTAUX	280 721.52 €	217 069.22 €	1 634.17 €	65 286.47 €	282 355.69 €	282 355.69 €
Résultats de clôture	63 652.30 €	0.00 €	0.00 €	63 652.30 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	280 721.52 €	217 069.22 €	1 634.17 €	65 286.47 €	282 355.69 €	282 355.69 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	63 652.30 €	0.00 €	0.00 €	63 652.30 €	0.00 €	-0.00 €

- 2° Constat, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-033_2022-DE

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Vote et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Chusclan, le 30/03/2022.

Le premier adjoint,

MAIRIE de CHUSCLAN (Gard)

BARBE Serge.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 030-213000813-20220329-034_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 034/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire,**

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : Compte de Gestion budget Lotissement CLOS DES VIGNES - Année 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur Municipal de Bagnols sur Cèze et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget Lotissement CLOS DES VIGNES,

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **Adopte** le Compte de Gestion de l'exercice 2021, arrêté comme suit et ci-annexé :

	Résultat de clôture 2020	**Part affectée à l'investissement : Exercice 2021**	**Résultat Exercice 2021**	**Résultat de clôture Exercice 2021**
Investissement	217 069.22		-280 721.52	-63 652.30
Fonctionnement			63 652.30	63 652.30
TOTAL	**217 069.22**		**-217 069.22**	0

Fait à Chusclan le 30/03/2022

Le Maire,

PEYRIERE P.

MAIRIE de CHUSCLAN (Gard)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 05/04/2022
ID : 030-213000813-20220329-035_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 035/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire,**

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : Vote budget primitif commune CHUSCLAN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivantsrelatifs à l'adoption du budget communal ;

VU l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

VU l'avis de la Commission « Finances » réunie le 16 mars 2022 (subventions aux associations 2022) et le 17 mars 2022 (préparation budgétaire 2022) ;

VU la délibération n° 023/2022 adoptant le Compte Administratif de l'année 2021 ;

VU la délibération n° 025/2022 approuvant l'affectation des résultats 2021,

CONSIDÉRANT la présentation du budget primitif de la commune de CHUSCLAN faite par monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le Budget Primitif 2022 de la commune :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;

- **ADOPTE** le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2022 comme il suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 4 587 249.06

Recettes : 4 587 249.06

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 05/04/2022
ID : 030-213000813-20220329-035_2022-DE

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 838 261.53

Recettes : 2 838 261.53

Fait à Chusclan le 30/03/2022

Le Maire,

MAIRIE de CHUSCLAN

PEYRIERE P.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 05/04/2022
ID : 030-213000813-20220329-037_2022-DE

République Française

Département du Gard

DELIBERATION N° 037/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice	12	Date de convocation : 17/03/2022
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoir de vote	02	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	12	
Votes Pour	12	
Votes Contre	00	
Abstention	00	

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal, maire**,

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie, adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

Absentes représentées : **MOULINET Camille** procuration à **GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur FILLIUNG Benjamin a été nommé secrétaire.

Objet : Vote budget CONV ASST CAGR CHUSCLAN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M49 applicable aux communes,

VU l'avis de la Commission « Finances » réunie le 17 mars 2022 (préparation budgétaire 2022) ;

VU la délibération n° 030/2022 adoptant le Compte Administratif de l'année 2021 ;

VU la délibération n° 032/2022 approuvant l'affectation des résultats 2021,

CONSIDÉRANT la présentation du budget CONV ASST CAGR CHUSCLAN faite par monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le Budget CONV ASST CAGR CHUSCLAN :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3

- **ADOPTE** le Budget CONV ASST CAGR CHUSCLAN pour l'exercice 2022 comme il suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : 49 149.26

Recettes : 49 149.26

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 05/04/2022
ID : 030-213000813-20220329-037_2022-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 0.00

Recettes : 0.00

Fait à Chusclan le 30/03/2022

Le Maire,

MAIRIE de CHUSCLAN (Gard)

PEYRIERE P.